



Devenir un endroit
favorable à l'allaitement

Un guide étape par étape



Pourquoi être favorable à l'allaitement?

Qu'en retirez-vous?

De nombreuses entreprises, organisations et municipalités appuient l'allaitement maternel dans leur établissement. Voici les avantages de devenir un endroit favorable à l'allaitement :

- Amélioration du service à la clientèle;
- Possibilité d'attirer une nouvelle clientèle;
- Possibilité de rehausser votre image et de renforcer votre publicité.



Qu'en retire la communauté?

- L'allaitement maternel est écologique; il n'impose aucun coût à l'environnement en ce qui concerne la production, l'emballage ou l'élimination des déchets.
- Les mères qui allaitent doivent recevoir le plein soutien de tous les secteurs de la communauté. Votre participation est essentielle pour créer un milieu chaleureux et, du même coup, des occasions d'améliorer la santé des gens, des relations et de la communauté.

Pourquoi l'allaitement maternel est-il important?

- Favorise le rapprochement et la formation de liens affectifs entre l'enfant et la mère.
- Réduit le risque de cancer du sein ou de l'ovaire.
- Permet d'épargner du temps et de l'argent.
- Est une source d'alimentation sûre et sécuritaire pour un enfant lors des déplacements et en cas d'urgence.
- Peut protéger l'enfant contre des infections pulmonaires, intestinales et de l'oreille.
- Peut réduire le risque d'obésité, de diabète, de syndrome de mort subite du nourrisson et de leucémie chez l'enfant.
- Favorise la croissance saine du cerveau de l'enfant.



Plan d'action

Que puis-je faire?

Toutes les mères ont le droit d'allaiter leur enfant dans un endroit public. La liste de vérification ci-dessous et les étapes indiquées dans les pages qui suivent décrivent des mesures simples que vous pouvez prendre pour appuyer les mères qui allaitent et leur famille.

Liste de vérification des endroits favorables à l'allaitement

- ☐ Notre personnel sait que le droit d'allaiter un enfant dans un endroit public est protégé en vertu du **Code des droits de la personne de l'Ontario**.
- ☐ Notre personnel comprend comment il peut appuyer les mères pour qu'elles se sentent à l'aise d'allaiter.
- ☐ Nous travaillons à élaborer ou avons établi une politique, des lignes directrices et une formation à l'appui de l'allaitement maternel dans notre entreprise.
- ☐ Nous installons dans l'établissement des affiches « Bienvenue au bébé allaité » ou d'autres ressources propres à un endroit favorable à l'allaitement.
- ☐ Nous comprenons que certaines mères préfèrent un endroit privé pour allaiter et nous respecterons les demandes d'intimité dans la mesure du possible, y compris avoir un endroit où la mère peut s'asseoir.
- ☐ Nous travaillons à élaborer ou avons établi des pratiques et des

Pour obtenir de l'aide en vue de devenir un endroit favorable à l'allaitement maternel, pour commander des affiches et des ressources ou pour toute autre question sur la façon d'appuyer l'allaitement, veuillez appeler *Connexion santé* au 705 721-7520 ou au 1 877 721-7520 afin de parler avec une infirmière-hygiéniste du Bureau de santé du district de Simcoe-Muskoka ou visiter le www.smdhu.org/bfp pour obtenir plus de renseignements.

Étape 1 : Informez votre personnel

Un personnel bien informé est essentiel à la création d'un endroit favorable à l'allaitement. Des lignes directrices et des politiques claires créent des attentes claires.

Voici quelques façons de vous assurer que votre personnel est bien informé :

- Informez votre personnel de toutes formations, lignes directrices ou politiques à l'appui de l'allaitement maternel dans votre entreprise.
- Affichez une copie de la politique et des conseils à l'intention du personnel à un endroit visible pour les employés.
- Offrez un exemplaire de ce guide au personnel et discutez des façons dont les employés peuvent appuyer l'allaitement maternel en vos lieux.
- Informez tous les nouveaux employés que votre établissement accueille les mères qui allaitent et leur famille et prenez note des employés qui ont reçu l'information. Conservez une copie de la politique avec le matériel d'orientation du personnel.

N'OUBLIEZ PAS

Les lieux de travail doivent également, pour respecter la loi, appuyer les employées qui allaitent.

La Commission ontarienne des droits de la personne indique ce qui suit : « Les femmes ne doivent pas faire l'objet de discrimination de quelque façon que ce soit parce qu'elles ont choisi d'allaiter ». L'employée et l'employeur doivent travailler ensemble pour trouver une façon de permettre à la mère d'allaiter à son retour au travail. « Les employées qui ont besoin de pauses, pour tirer leur lait ou allaiter, devraient normalement se voir accorder ces pauses, sans se faire demander de renoncer à leurs pauses habituelles de repas pour compenser ou de travailler des heures supplémentaires pour reprendre le temps passé en pauses, à moins que l'employeur

Étape 2 : Informez les familles

- Installez des affiches « Bienvenue au bébé allaité » dans des endroits bien visibles. Vous n'en avez pas? Appelez Connexion santé au 705 721-7520 ou 1 877 721-7520 pour en faire la demande.
- Annoncez que vous offrez un endroit où les mères qui le veulent peuvent allaiter leur bébé ou tirer du lait en privé.
- Annoncez aussi, le cas échéant, que vous offrez un endroit où on un parent peut changer les couches.

Étape 3 : Informez le grand public

- Utilisez vos efforts à bon escient. Annoncez que vous êtes un endroit favorable à l'allaitement.
- Une version électronique de l'affiche d'endroit favorable à l'allaitement et d'autres ressources sont disponibles sur notre site Web à www.smdhu.org/bfp. N'hésitez pas à les utiliser.
- En octobre, participez aux activités locales de la Semaine nationale de l'allaitement ou appuyez-les.

Politique sur l'allaitement

Mettre en place une politique sur l'allaitement est une manière efficace de s'assurer que tous les employés sont au courant du fait que votre établissement appuie l'allaitement.

Pour vous simplifier la tâche, veuillez remplir le modèle et l'afficher dans un endroit visible. Vous pouvez utiliser cette politique comme telle ou l'intégrer à d'autres politiques existantes.

POLITIQUE APPUYANT L'ALLAITEMENT

Politique no _____.

Date d'approbation : _____.

_____ appuie les mères qui allaitent et le droit d'allaiter paisiblement dans les endroits publics.

But

Appuyer les mères qui allaitent chez _____ et fournir les conditions (temps, espace et soutien) nécessaires pour faciliter l'allaitement.

Définitions

Allaitement – Comprend tirer le lait ou allaiter directement du sein.

Public – Tout visiteur à _____.

Endroit public – Tout endroit sur les lieux où la présence des clients et des visiteurs est permise.

Application

_____ met en valeur et appuie l'allaitement et l'expression du lait maternel par les membres du public lorsqu'ils visitent notre établissement.

Sur demande, le personnel fournira de l'aide aux personnes qui visitent l'établissement et qui souhaitent allaiter leur enfant en fournissant un endroit confortable pour l'enfant et la mère, où l'espace est disponible.

En vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, le personnel ne nuira pas aux mères qui allaitent, ne leur demandera pas de se « couvrir » ou de se déplacer à un autre endroit plus « discret ».

Si un membre du personnel pense avoir besoin de plus d'encadrement à ce sujet, il devrait communiquer avec _____.

Conseils à l'intention du personnel pour créer un endroit favorable à l'allaitement

Voici quelques façons dont le personnel peut rendre à l'aise les mères allaitantes et leur famille :

- Permettre à la famille d'allaiter paisiblement.
- Établir un contact visuel avec la mère qui allaite.
- Parler à la mère qui allaite de manière amicale.
- Répondre à la demande de la mère allaitante qui cherche un endroit où s'asseoir et lui permettre de choisir un endroit confortable où allaiter.
- Respecter la demande d'intimité de la mère qui allaite. Si possible, la diriger vers un endroit destiné à l'allaitement ou un endroit plus privé.
- Ne pas oublier que la salle de bain n'est pas un endroit convenable pour quiconque veut manger, y compris un enfant allaité. Même si cela est encouragé, la participation de l'entreprise à l'initiative n'exige pas qu'un endroit privé soit fourni sur place.
- Appuyer les collègues de travail qui allaitent.



Si un client manifeste une préoccupation à propos d'une famille qui allaite, le personnel devrait :

- expliquer que votre entreprise est un endroit favorable à l'allaitement et que vos pratiques et politiques accueillent les mères qui allaitent et leur famille;
- expliquer que le Code des droits de la personne de l'Ontario protège le droit d'allaiter en public, peu importe l'âge de l'enfant. Il précise que la mère ne devrait pas être dérangée en se faisant demander d'arrêter, de se « couvrir » ou de se déplacer à un endroit plus « discret »;
- proposer de prendre d'autres dispositions pour aider le client à se sentir plus à l'aise au lieu de déranger la mère qui allaite.



Foire aux questions



Qu'est-ce qu'un endroit favorable à l'allaitement maternel?

Un endroit favorable à l'allaitement maternel, c'est un endroit où les mères qui allaitent se sentent accueillies et acceptées. Les employés reconnaissent et appuient le droit de la personne d'allaiter un enfant dans un endroit public.

Qu'est-ce qu'une affiche d'endroit favorable à l'allaitement?

L'affiche d'endroit favorable à l'allaitement porte l'image internationale pour l'allaitement assortie des mots « Bienvenue au bébé allaité ». L'affiche informe le public et, surtout, les parents que vous et votre personnel respectez et appuyez leur droit d'allaiter sur les lieux.

Quels droits permettent aux parents d'allaiter en public?

Le Code des droits de la personne de l'Ontario est une loi qui confère aux mères le droit d'allaiter leur enfant dans un endroit public. Personne ne devrait empêcher les mères d'allaiter leur enfant simplement parce qu'elles sont dans un endroit public. On ne doit pas leur demander de se « couvrir », les déranger, ni leur demander de se déplacer à un autre endroit plus « discret ».

Pourquoi les mères ne peuvent-elles pas simplement allaiter avant de partir de la maison ou donner un biberon à l'enfant?

Les enfants mangent souvent selon un horaire irrégulier et il est important de les nourrir lorsqu'ils ont faim. Des recommandations à l'échelle mondiale encouragent l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans ou plus, et des lois protègent le droit des familles d'allaiter dans un lieu public.

Comment devriez-vous réagir si des clients portent plainte?

Une possibilité pourrait être de leur dire : « Je comprends que vous n'êtes pas à l'aise; par contre, nous avons pour politique d'accueillir les mères qui allaitent et leur famille dans notre établissement et le Code des droits de la personne de l'Ontario protège le droit d'allaiter en public. Que pourrais-je faire pour vous aider à vous sentir plus à l'aise? »

Avec qui devrais-je communiquer pour obtenir plus de renseignements?

Appelez Connexion santé au 705 721-7520 ou au 1 877 721-7520
pour parler avec une infirmière-hygiéniste.

Vous pouvez aussi visiter le site Web www.smdhu.org/bfp.



www.smdhu.org/bfp



**simcoe
muskoka**
DISTRICT HEALTH UNIT

Tel: 705-721-7520

Toll free: 1-877-721-7520

www.simcoemuskokahealth.org

Your Health Connection

Le présent document a été préparé grâce à des fonds fournis par le gouvernement de l'Ontario et au soutien du Centre de ressources Meilleur départ à Nexus Santé. Les renseignements contenus dans ce document représentent les points de vue des auteurs et ne sont pas officiellement appuyés par le gouvernement de l'Ontario ni le Centre de ressources Meilleur départ.